



## Documents à fournir

Pays : **Irlande**

Visa Court séjour (Business : pour Tourisme, Conférence, Etudes nous consulter)

**NB : tous les documents (hormis relevés de banque/bulletin de salaire) doivent être des originaux (avec signature originale) et rédigés en anglais (les copies ne seront pas acceptées)**

- Passeport original** signé, valide 6 mois après le retour d'Irlande
- Copie intégrale du passeport** (toutes les pages)
- 2 Photos d'identité** récentes (moins de 6 mois) et en couleur votre signature et votre numéro de demande de visa doivent figurer au dos de ces photos)
- Copie/Scan **double page de données du passeport**
- Un **formulaire de renseignements** et retourné à [contact@visatravel.fr](mailto:contact@visatravel.fr)
- Lettre de motivation** rédigée/datée/signée par le voyageur mentionnant :
  - Votre nom complet et votre adresse postale
  - La raison pour laquelle vous souhaitez venir en Irlande
  - Les dates auxquelles vous prévoyez d'arriver et de partir
  - Les noms et adresses des membres de votre famille qui vivent actuellement en Irlande ou dans un autre pays de l'UE/EEE ou en Suisse
  - Votre lettre doit inclure un engagement de votre part que vous allez :
    - Respecter pleinement les conditions de votre visa
    - Ne pas compter sur les services publics (par exemple, les hôpitaux publics) ou « devenir un fardeau pour l'État »
    - Quitter l'Irlande avant l'expiration de votre autorisation d'immigration.
- Copie/scan des **3 derniers bulletins de salaire**
- Copie/Scan de votre **bourse** si vous en êtes bénéficiaire
- Copie/scan du dernier **relevé bancaire** montrant votre capacité d'autonomie financière pour ce séjour (fonds disponibles) et incluant les transactions des 6 derniers mois incluant la date de votre demande de visa :
  - Doivent être des originaux ou tamponnés par la banque s'ils sont imprimés d'internet
  - Doivent montrer votre nom et adresse actuelle
  - Montrer un solde créditeur positif (tout gros dépôt doit être expliqué)
  - Si vous soumettez un relevé de compte d'épargne ou de dépôt, vous devez inclure une lettre originale de votre banque (sur papier à en-tête) confirmant que vous pouvez y retirer de l'argent

**NB** : si un ami ou un membre de votre famille vous aide pour le financement ou une tierce personne couvre vos frais de séjour, nous consulter pour la liste des documents supplémentaires.

- Hébergement : confirmation de la **réservation d'hôtel, chambre d'hôte, ...** (email accepté) ou si vous séjournez chez un hôte, une lettre d'invitation confirmant les détails complets de l'hébergement (nom complet de l'hôte, adresse, dates de séjour) et que vous pouvez rester chez lui. Doit être aussi inclus un justificatif de domicile original de moins de 6 mois (facture eau, électricité, gaz, ...)  
**NB** : un imprimé d'internet ne peut être accepté que s'il est en couleur et de qualité montrant clairement l'adresse de la personne qui invite et les coordonnées de l'entreprise
- Copie/scan de vos **billets d'avion aller/retour**
- Copie/scan recto/verso du **titre de séjour** si voyageur non-européen valide trois mois minimum après retour en France
- Si vous avez de la famille en France, vous devez **prouver votre retour** :
  - Description de votre situation familiale (marié, célibataire, ...) avec des enfants ou personnes à charge
  - Si marié et que votre conjoint ne voyage pas en Irlande avec vous, joindre l'original du certificat de mariage
  - Si vous avez des enfants de moins de 18 ans et qu'ils ne voyagent pas avec vous, joindre l'original des leurs certificats de naissance
  - Preuve de propriété ou de location, titre de propriété/facture électricité, téléphone, eau, ...
- Détails de toute **demande de Visa irlandais** demandé précédemment y compris les refus (si un Visa dans un autre pays vous a été refusé, indiquer les détails et ajouter la lettre originale de refus des autorités)
- Assurance voyage/médicale** : à obtenir pour pouvoir entrer en Irlande (**VTI** peut vous en proposer une via son partenaire Assurances) et elle pourra vous être demandé pour l'obtention du Visa
- 

Si vous sollicitez un Visa Affaires, il faudra en plus :

- Copie/scan **lettre de mission** de votre société confirmant que vous êtes bien leur employé, le motif du déplacement, que la société supportera toutes vos dépenses liées à ce déplacement et qu'à l'issue de cette visite, vous réintègrerez votre poste en France dans la société
- Copie/scan de **lettre d'invitation** de la société invitante en Irlande précisant la nature de votre visite, les dates, le contenu de votre intervention, ...

Si vous sollicitez un Visa Tourisme, il faudra en plus :

- Lettre d'invitation** : si vous restez en Irlande avec de la famille ou des amis, la lettre doit être signée et datée avec les adresses et noms complet en Irlande :
  - La raison pour laquelle vous souhaitez venir en Irlande
  - Les dates auxquelles vous prévoyez d'arriver et de partir
  - Une déclaration de votre hôte que vous respecterez les conditions de votre Visa
  - Une facture mentionnant leur adresse

- La lettre doit inclure :
  - Une photocopie de leur passeport ou carte d'identité (incluant les citoyens irlandais)
  - Une photocopie de leur GNIB card actuelle et du cachet du permis de séjour contenu dans leur passeport si la personne qui vous invite n'est pas citoyenne de l'UE ou de la Suisse.

**NB** : la lettre doit être datée de moins de 4 semaines au moment de votre demande (pas de signature électronique sur la lettre)

- Une **lettre de votre employeur** qui montre depuis combien de temps vous travaillez, les dates de vos congés et la date de votre retour en poste (nous consulter si cas spécifique : travailleur indépendant, étudiant, ...)
- Si vous avez de la famille en France, vous devez **prouver votre retour** :
  - Description de votre situation familiale (marié, célibataire, ...) avec des enfants ou personnes à charge
  - Si marié et que votre conjoint ne voyage pas en Irlande avec vous, joindre l'original du certificat de mariage
  - Si vous avez des enfants de moins de 18 ans et qu'ils ne voyagent pas avec vous, joindre l'original des leurs certificats de naissance
  - Preuve de propriété ou de location, titre de propriété/facture électricité, téléphone, eau, ...
- Détails de toute **demande de Visa irlandais** demandé précédemment y compris les refus (si un Visa dans un autre pays vous a été refusé, indiquer les détails et ajouter la lettre originale de refus des autorités)
- Assurance voyage/médicale** : à obtenir pour pouvoir entrer en Irlande (**VTI** peut vous en proposer une via son partenaire Assurances) et elle pourra vous être demandé pour l'obtention du Visa

■ **Pour les mineurs : nous contacter**